



Public concerné

Tout public à partir de 10 ans.

Prérequis

Aucun

Renseignements pratiques

Durée : 2 heures en présentiel

Nombre de participants : 15 par formateur

Attestation : Une attestation de formation, non diplômante, peut être fournie. Elle ne donne pas d'équivalence et n'est pas un prérequis pour les formations de premiers secours.

Modalités pratiques et logistiques

Matériel : L'ensemble du matériel pédagogique est fourni lors de la formation

Intervenants : Ces sensibilisations peuvent être dispensées par :

- Des formateurs aux premiers secours (PAE FPS), des formateurs en prévention et secours civiques (PAE FPSC) et des formateurs sauveteur secouriste du travail (FSST) à jour de leurs recyclages.
- Toute personne majeure détenant un certificat de compétences de citoyen de sécurité civile (PSC 1) datant de moins de 3 ans, formée par l'autorité d'emploi et sous sa responsabilité aux référentiels techniques et pédagogiques des gestes qui sauvent.

Documentation : Chaque participant reçoit un livret Gestes Qui Sauvent (GQS).

Logistique : Places de parking et commerces de restauration à proximité (Restauration non assurée dans la prestation).

Objectifs

La formation a pour objectif de sensibiliser le public présent aux gestes de premiers secours. Les gestes appris lors de ces formations ont pour but de préserver l'intégrité physique d'une victime en attendant l'arrivée des secours organisés.

Cette sensibilisation permet de diffuser au plus grand nombre la connaissance de ces gestes et faire de ces citoyens un premier maillon de la chaîne des secours. Empêcher l'aggravation de l'état de la victime et préserver son intégrité physique en attendant l'arrivée des secours.

Contenu de la formation

- Protéger et alerter les secours
- Masser
- Défibriller
- Mettre en position d'attente
- Effectuer une réanimation cardiaque
- Surveiller
- Traiter/Arrêter les hémorragies

Planification

Intra-entreprises : Aux dates que vous souhaitez, dans vos locaux (prévoir une salle spacieuse pour les exercices pratiques) ...

Inter-entreprises : Dates consultables sur notre site

Individuels : Dates consultables sur notre site

Références réglementaires

Arrêté du 30 juin 2017 instituant une sensibilisation aux "Gestes qui sauvent" modifié par l'arrêté du 12 juillet 2019 du Ministère de l'Intérieur.

Accessibilité aux personnes handicapées

Cette formation peut être accessible aux personnes en situation de handicap. Pour plus de renseignements, merci de contacter le secrétariat de l'UDSP.